



Bulletin d'inFORMations sociales et syndicales, Juillet 2019

GENERAL ELECTRIC & ALSTOM : MEME PAS SURPRIS !

La presse économique s'est fait dernièrement l'écho de suppressions d'emplois concernant les ex-salariés d'Alstom Energie (activités vendues à General Electric). Pour Force Ouvrière ce n'est, hélas, pas étonnant.

Nous nous sommes depuis toujours formellement opposés à toutes ces opérations de cessions, commencées il y a de nombreuses années et qui aboutissent à un quasi démantèlement de ce qui était le 1^{er} groupe industriel français (appelé CGE à l'époque en 1998). Ces ventes à la découpe ne garantissent jamais l'emploi !

Nous rappelons aussi que le but manifeste du Groupe Américain General Electric en 2013 était certainement d'obtenir un quasi-monopole de fournitures pour les centrales électriques françaises sans projet réel de développement industriel. A aucun moment nous n'avons cru au « *conte de fée des 1000 emplois créés* ».

Les revendications des équipes FO d'Alstom sur ce point sont claires et inchangées que ce soit sur Alstom ou chez General Electric :

- La garantie du maintien de tous les sites industriels, de toutes les activités et de tous les emplois sur chaque site,
- Aucun licenciement,
- L'arrêt de la délocalisation des fabrications et des études,
- L'arrêt des externalisations d'activités.

RETRAITE : LA REFORME ANNONCEE CONFIRME LES MENACES !

Quand le gouvernement présente les orientations concernant la mise en place d'un « *régime universel par point* » on peut avoir, au premier abord, la fausse impression d'un système plus juste et à « *droits constants* »... Il en est absolu rien !

- Un régime par point, même avec un nombre d'annuités identique, revient de facto à calculer le montant sur (actuellement) 42 ans au lieu des 25 meilleures années : Mathématiquement cela fait baisser le montant des retraites.
- La valeur du « *point* » de référence serait fixée unilatéralement par l'état : Il pourrait même baisser d'une année sur l'autre selon les « *impératifs économiques* » ! C'est encore pire que la non-revalorisation que les retraités avaient subie...
- Un bonus/malus serait instauré, sur le même principe que l'actuelle retraite complémentaire pour pousser les salariés à travailler plus longtemps !

Avec d'autres organisations syndicales FO organisera **le 21 septembre**, notamment à Paris, une journée de mobilisation et invite tous les salariés à s'y préparer.

INTERESSEMENT

FO constate que sa signature (avec 2 autres signataires, la CFDT et la CFE-CGC) de l'accord actuel, comme les précédents, permet toujours d'apporter du « *beurre dans les épinards* » des salariés. Complément qui, certes, ne saurait remplacer augmentations de salaires et évolutions de carrières mais apporte un supplément indispensable dans cette période où le pouvoir d'achat de nombreux salariés est en berne.

PERCO

Suite aux NAO 2019 un abondement supplémentaire de 100€ est venu s'ajouter à la majoration obtenue (*pour les non-cadre*) précédemment avec le nouveau PERCO. Les signataires de l'actuel accord PERCO sont FO, CFE-CGC et CFDT. Les ingénieurs et cadres n'ont pas d'abondements majorés mais une participation employeur à une « *retraite supplémentaire* » obligatoire dans le cadre d'un autre dispositif.

ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES

Suite aux ordonnances Macron qui impose une répartition, au niveau de l'entreprise (au lieu des établissements), des budgets des ASC de très difficiles négociations ont eu lieu. Deux types de répartitions (ou un mix des 2) sont légalement autorisés via un accord :

- Une répartition à la masse salariale : Plus les salaires sont élevés sur un établissement plus ce dernier a un budget élevé.
- Une répartition aux effectifs : le budget alloué à l'établissement dépend seulement du nombre de salariés.

Un compromis a été trouvé de justesse, à la dernière minute et un accord qui limite la casse sur certains établissements, tel que Tarbes, qui baissent tout en augmentant les budgets de certains sites de province jusque-là à la traîne : Concernant VPF, de façon progressive sur 3 ans, le budget alloué augmentera de façon importante avec une progression d'environ 25% au profit des salariés de notre établissement.

L'accord d'entreprise a été signé par FO, la CFE-CGC et la CFDT.

Sur les discussions locales, entre OS, concernant la prise de responsabilité au niveau des ASC

Comme nous l'avons dit et écrit la continuité d'Activités Sociales et Culturelles dignes de ce nom nécessite la participation de toutes les OS.

L'équipe FO reste fidèle à ses convictions, nous n'avons jamais eu 2 langages : On dit ce que l'on fait et on fait ce que l'on dit !

Suite aux élections du CSE nous avons donc eu des échanges notamment avec des représentants de la CGT.

Nous avons confirmé que, pour nous, les 3 OS devaient participer à la gestion des ASC c'est-à-dire au niveau des responsables de commissions et au bureau du CSE : En toute logique nous avons donc expliqué que nous souhaitions avoir un poste au bureau et, en nombre limité, des présidences ou vice-présidences de commissions.

Nous avons également confirmé qu'il était logique, dans le partage de ce travail, que le syndicat qui a obtenu le plus de suffrages et d'élus est la part la plus importante des 3 OS avec notamment le très important poste de secrétaire du CSE : A ce titre nous avons voté pour le candidat présenté par la CGT au secrétariat du CSE.

Au moment où sont écrites ces lignes nous avons trouvé un « *accord de principe* », sur une partie de nos demandes, avec le syndicat CGT. Si cela se confirme des élus FO participeront à la gestion de certaines Activités Sociales et Culturelles dans l'intérêt des salariés.

Concernant le différent qui semble exister entre les 2 autres OS nous rappelons qu'après les précédentes élections nous avons été complètement exclus de la partie gestion des œuvres sociales... Nous espérons donc que les syndicats CGT et CFE-CGC arriveront à un compromis et que chacun pourra participer. Ceci étant dit nous resterons dans une stricte neutralité ne souhaitant pas (sauf cas de force majeure) « *prendre parti* » pour aucune des 2 autres OS... Le seul « *partis* » que nous prenons est, et sera, toujours celui des salariés.

L'équipe FO d'Alstom VPF vous souhaite de très bons congés payés qui, nous le rappelons, sont issus de conquêtes syndicales de la 1^{ère} moitié du 20^{ème} siècle et vous donnons rendez-vous à la rentrée : pour de nouvelles aventures... (montée en charge, changement de prévoyance, etc...)